

AVERTISSEMENT

- Chaque demande d'aide devra comporter **obligatoirement** un document prouvant votre **Chiffre d'Affaires**, votre **chiffre d'Affaires Export**, votre **date de création**, votre **assujettissement à la taxe habillage**. Il devra vous être restitué si vous le souhaitez mais il est indispensable y compris pour les Entreprises bénéficiant déjà du soutien du DEFI)
- Il sera impératif également de nous indiquer qu'il y a bien un véritable **styliste / créateur** au sein de votre société.
- Tout dossier ne comportant pas l'intégralité de ces documents ou démontrant que tous les critères ne sont respectés dans leur intégralité ne sera pas étudié et par conséquent ne sera pas proposé au Conseil d'Administration pour décision. Il sera automatiquement rejeté.
- La fiche «RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX» et la fiche «INSTRUCTION BUDGÉTAIRE» doivent être dûment remplies pour chaque action pour laquelle vous solliciterez une subvention, et doivent être retournées au DEFI le **2 NOVEMBRE 2010 à 12 H au plus tard.** **Tout dossier reçu après cette date sera systématiquement rejeté.**
- Merci de bien nous communiquer votre numéro SIREN.

Un effort de présentation du dossier est requis et toute information complémentaire est impératif (documents propres – lisibles – non manuscrits – détaillés)
Dans le cas contraire, les dossiers ne seront pas présentés